Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_85-DE

**DÉLIBÉRATION**

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**VILLE DE BETTON**
Registre des délibérations du conseil municipal

**SEANCE DU 08/07/2026**

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (28) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (5) : S. HILLION, S. ROUILLARD, H. KERIVEL, E. PIRET, T. TOTO-ZARASOA

PROCURATIONS DE VOTE (4) : K. LEPINOIT-LEFRÊNE (S. HILLION), E. DELPY (H. KERIVEL), C. DUBOST (T. TOTO-ZARASOA), N. ROUSSELOT (E. PIRET)

P. DOUDARD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

| N° | Intitulé de la délibération | Rapporteur |
|---|---|---|
| **26-85** | REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL | **MAIRE** |

*ANNEXE 1 – Projet de règlement intérieur*

**VU** l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil municipal. Il fixe notamment les règles relatives à la convocation des séances, à l'organisation des débats, aux modalités de vote, aux droits et obligations des conseillers municipaux, au fonctionnement des commissions municipales ainsi qu'à la participation du public.

Au-delà de cette obligation légale, le règlement intérieur constitue un outil destiné à garantir le bon fonctionnement démocratique de l'assemblée délibérante, à assurer la transparence des travaux du Conseil municipal et à préciser les conditions d'exercice du mandat des élus, dans le respect des droits de la majorité comme de la minorité.

Le projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération, a été élaboré en lien entre les différents groupes du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur figurant en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_85-DE

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 8 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,

Patrick DOUDARD

Le Maire,

François BROCHAIN